

Interpellation présentée par le député:

M. Sami Kanaan

Date de dépôt: 11 mars 2004

Interpellation urgente écrite

Hausse du nombre de morts sur les routes genevoises : quelle action du Conseil d'Etat?

En février le "Bureau fédéral de prévention des accidents" (bpa) publiait un premier bilan pour les statistiques 2003 des accidents de la route, en confirmant une tendance particulièrement choquante: le nombre de victimes de la route (morts et blessés) a repris l'ascenseur (549 morts, soit une augmentation de 7% par rapport à 2002). Même si ce n'est de loin pas la première cause de mortalité à Genève et en Suisse, la plupart de ces victimes résultent de l'inattention associée à une conduite dangereuse, souvent en excès de vitesse, parfois combiné avec la consommation d'alcool, et pourraient être épargnées.

Comme vient de l'affirmer avec force l'Etat de Vaud par le biais des responsables de la police vaudoise, et comme le démontre aussi le canton de Berne, pour ne prendre que ces deux exemples, seule une attitude extrêmement ferme, se traduisant par une présence accrue et permanente des forces de police sur le terrain, peut amener un changement de tendance. Les victimes de la route ne peuvent et ne doivent pas constituer une fatalité, et les excès de vitesse constituent une mise en danger consciente de la vie d'autrui, ce qui doit être sanctionné comme tel.

En octobre 2003, la police genevoise publiait les résultats de sa campagne spéciale "PréDire", confirmant une fréquence inacceptable de comportements dangereux sur les routes du canton, y compris dans des zones sensibles comme aux abords des écoles (1091 dépassements de vitesse rien que dans

ces zones, en 7 semaines). Cette campagne était bien sûr bienvenue mais une action ponctuelle ne peut suffire.

Par ailleurs, les mesures de prévention indirecte, comme par exemple les séances de sensibilisation dans les écoles ou les campagnes d'affichage, constituent une action utile et nécessaire, mais clairement insuffisante, de même que les mesures constructives, comme les ralentisseurs ("gendarmes couchés").

Le bpa recommande lui-même, dans son communiqué de presse du 17 février 2004, un renforcement de l'action de la police contre les excès de vitesse et autres infractions au code de la route.

La France a aussi considérablement renforcé l'action des forces de police dans ce domaine, avec des résultats extrêmement positifs.

C'est pourquoi nous souhaitons que le Conseil d'Etat réponde aux questions suivantes:

1. Sur la base de ces chiffres alarmants, quelle action durable et permanente le Conseil d'Etat compte-t-il entreprendre?
2. Le Conseil d'Etat est-il aussi disposé, comme d'autres cantons, à affirmer publiquement sa détermination dans ce domaine, à faire passer un message de "tolérance zéro" dans ce domaine, et à se donner les moyens pour concrétiser ce message par des actes sur le terrain?
3. Combien de radars fixes pour le contrôle des vitesses sont-ils réellement en fonction en même temps dans le canton?
4. Les modèles en usage sont-ils suffisamment modernes et performants pour assurer leur fonction efficacement?
5. Combien d'opérations de contrôles ponctuelles sont-elles effectuées en moyenne annuelle sur les routes genevoises (barrages ponctuels de contrôle, contrôles mobiles de vitesses, etc.)?
6. Combien de radars mobiles sont actuellement utilisés par la police genevoise pour des opérations ponctuelles de contrôle des vitesses?
7. Combien de radars fixes pour le contrôle du respect des feux de circulation aux carrefours sont-ils réellement en fonction en même temps dans le canton?
8. Le Conseil d'Etat compte-t-il augmenter ce nombre?